



## GROUPE « MÉMOIRES »

### Compte rendu du séminaire du 4 février

*Thème : Le devoir de mémoire.*

#### Déroulement de la séance

##### Étaient présents :

**Emmanuel Alcaraz**, Doctorant, INALCO

**Judith Aquien**, Assistante éditoriale, Centre Alberto-Benveniste, EPHE-Sorbonne

**Esther Benbassa**, Directrice d'études, EPHE-Sorbonne ; directrice du Centre Alberto-Benveniste, EPHE-Sorbonne

**Olivier Berger**, Doctorant, Université Paris IV-Sorbonne

**Mathieu Bouchard**, Doctorant, Université Paris I-Sorbonne

**Laurence De Cock**, Formatrice, IUFM Versailles, Université de Cergy-Pontoise

**Sébastien Ledoux**, Chercheur associé, Centre Alberto-Benveniste, EPHE-Sorbonne

**Patricia Legris**, Doctorante, Université Paris I-Sorbonne

**Alexis Nouss**, Professeur, Université de Cardiff

**Anne Pasques**, Enseignante, Lycée Marceau (28)

**Évelyne Ribert**, Chargée de recherche, Centre Edgar-Morin, CNRS

**Agnès Sandras-Fraysse**, Chercheur associé, Centre Zola, CNRS

**Fabien Sabatier**, Maître de conférences, Université Bordeaux III

**Hugo Vermeren**, Étudiant en Master II, Université Paris I-Sorbonne

En introduction, Sébastien Ledoux, qui animait la séance, a annoncé un événement à venir pour le groupe « Mémoires », outre les réunions mensuelles qui ont lieu le premier mercredi de chaque mois :

- L'organisation d'une demi-journée d'étude en octobre 2009 sur le thème : « **La mémoire comme médiatrice : quels enjeux ?** » ;

L'intitulé exact de cet événement sera affiné lors de la séance du 4 mars 2009.

En outre, Sébastien Ledoux a convenu, avec le reste du groupe, du sujet de la **séance du mercredi 4 mars 2009**. L'intitulé est le suivant : « **Construction et usages de la mémoire de la Shoah** » avec les interventions d'Esther Benbassa et d'Agnès Sandras-Fraysse.

Deux communications ont été présentées :

- [« Pour une généalogie du 'devoir de mémoire' en France »](#), par **Sébastien Ledoux**
- [« Quelques réflexions autour du devoir de mémoire en Espagne »](#), par **Évelyne Ribert**
- **Mari-Carmen Rodriguez** nous a également fait parvenir une communication intitulée [« Le devoir de mémoire en Espagne 1977-2009 : les enjeux de la judiciarisation de la mémoire »](#)

## Discussion

Les discussions qui ont suivi les communications ont permis de proposer plusieurs **pistes de réflexion** que nous présentons ci-dessous.

### Philosophie/anthropologie

- ❖ Quelle est la vie d'une mémoire ? Quel contexte fabrique et valide la mémoire ?
- ❖ De quelle mémoire parle-t-on dans l'expression « devoir de mémoire » ? Il s'agit d'interroger la notion de « mémoire » en rapport avec celles de « déni » ou d'« oubli ». Plus globalement, que fait-on de son passé ? Cette question est déjà évoquée chez les Grecs qui considèrent que l'oubli apporte la paix (cf. Nicole Loraux, *La Cité divisée, l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, rééd., Paris, Payot, 1997 ; [www.magazine-litteraire.com/content/recherche/article?id=1476](http://www.magazine-litteraire.com/content/recherche/article?id=1476))
- ❖ De quelle manière l'expression de « devoir de mémoire » ou de « souvenir » est-elle utilisée ou appréhendée dans les autres pays ou langues ? Au Québec, les plaques minéralogiques disent « Je me souviens » ; en hébreu, la notion de « *Zakhor* » est nuancée par rapport à la mémoire qui n'est pas seulement « négative » ; en Allemagne, il est question d'une « culture du souvenir » (« *Erinnerungskultur* ») et non pas d'un devoir. Il est donc nécessaire de réfléchir à la généalogie du terme « devoir de mémoire » en France, en y intégrant une histoire du « devoir » qui fait référence à une notion kantienne. Nous pouvons d'ailleurs nous demander s'il n'existe pas une spécificité française liée à son histoire politique, à travers cette expression particulièrement utilisée par un État qui exige ainsi de ses concitoyens qu'ils se souviennent.

### Histoire

- ❖ L'année 1989 et la chute du Mur de Berlin, date considérée par certains ensuite comme la « fin de l'histoire », peut être mise en relation avec l'émergence de l'expression « devoir de mémoire », au début des années 1990. La fin d'une phase historique appelle-t-elle le retour vers le passé et un impératif particulier qu'une société se donne à ce sujet ? La prise de conscience d'une possible « fin de l'histoire » a-t-elle favorisé un impératif moral devenu une catégorie de l'universel ? La notion de devoir de mémoire s'est sans aucun doute internationalisée au cours des années 1980-1990. En Espagne par exemple, un tel processus qui exige des réparations pour les victimes de la guerre civile émerge autour de 1995.
- ❖ Y a-t-il un lien entre l'émergence de grandes causes humanitaires dans les années 1970-1980 et la diffusion du « devoir de mémoire » ?
- ❖ L'irruption du terme « devoir de mémoire » dans l'espace public français semble en tout cas être le résultat d'une cristallisation de plusieurs évolutions.

### Politique

- ❖ Il semble que nous ne soyons plus aujourd'hui dans les mêmes catégories de pensée pour le gouvernement en place. Nicolas Sarkozy pose plutôt la problématique « repentance »/« antirepentance », et beaucoup moins celle du « devoir de mémoire » – véritable aiguillon des politiques du passé de son prédécesseur, Jacques Chirac. Serions-nous en France à la fin d'un cycle de « politiques du pardon » (cf. Sandrine Lefranc, *Politiques du pardon*, Paris, PUF, 2002), inauguré par l'État en 1995 avec le discours du Vel' d'Hiv de Jacques Chirac ?
- ❖ Dans le même temps, l'expression « devoir de mémoire » prolifère dans un vocabulaire « courant » de publications officielles, par exemple dans les dernières éditions du *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale, où l'expression est citée de nombreuses fois.
- ❖ Quelles sont les conséquences de l'effacement ou de la prolifération d'une telle notion ? Les usages politiques du terme « devoir de mémoire » évoluent manifestement sans cesse.
- ❖ L'élargissement de l'Union européenne entraîne-t-il l'effritement d'un nationalisme monolithique et, simultanément, la naissance d'un nationalisme diasporique où la mémoire devient un étendard – voire un ciment communautaire – pour les minorités qui, en diaspora, n'ont que leur mémoire pour les rattacher à leur communauté imaginée ? Dans cette perspective, en quels termes une mémoire et une culture européenne pourraient-elles advenir ?